



Le Bourget du Lac, le 16 juin 2020

# Cahier des charges pour les travaux de réouverture dans la Tourbière du « Plan de l'eau » (Les Belleville 73)

# Maître d'ouvrage :

Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie

# Objet de la consultation :

- o Débroussaillage sélectif avec évacuation (broyage des rémanents)
- o Arrachage sélectif et évacuation des rémanents

L'objectif de ces opérations est de débroussailler (petits ligneux) les abords de fossés dans un site naturel à forts enjeux écologiques (Arrêté de Protection de Biotope; FR3800614 - Marais Et Tourbières Du Plan De L'Eau) ainsi que ré-ouvrir une prairie en cours d'embroussaillement.

### Localisation:

Le chantier se situe sur la commune des Belleville au lieu-dit « Plan de l'eau ». (Cf. carte de localisation).

# Détail des prestations :

Débroussaillage sélectif avec évacuation (broyage des rémanents) :

Coupe sélective de ligneux et évacuation par broyage. Le prix comprend la coupe à la débroussailleuse de végétaux et d'arbustes jusqu'à un diamètre de 5 cm, évacuation par broyage dans les secteurs définis avec le MOA. La surface concernée est d'environ 1 000 m 2.

#### Débroussaillage sélectif avec évacuation :

Coupe ou arrachage sélectif des végétaux avec dessouchage à l'aide d'un matériel spécialisé équipé pour les travaux dans les zones humide (portance délicate). Tous les produits de coupe et d'arrachage devront être exportés du site.

La surface concernée est d'environ 4 000 m 2.





#### Modalité de réalisation des travaux :

L'entreprise prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger les biens et les personnes pendant la durée des travaux.

Pendant toute la durée des travaux, l'entreprise est tenue d'assurer elle-même la sécurité de son chantier, par conséquent de prendre toutes les mesures de sécurité vis-à-vis du personnel, des tiers et de l'environnement.

Elle veillera particulièrement à :

- ne pas circuler en dehors des accès et de la zone de travail validé avec le MOA
- ne pas détériorer les accès du site
- ne pas endommager le revêtement de la chaussée
- ne pas endommager les clôtures et barrières
- ne pas endommager les arbres et arbustes
- respecter strictement les zones de stockage et de circulation

L'entrepreneur veillera à assurer l'organisation et le suivi de son chantier. Il est responsable de son chantier et du non-respect de la législation en vigueur.

L'entrepreneur supportera les frais de remise en état de la zone du chantier et de réparation des dommages qu'il aura pu causer en dehors de l'emprise du chantier. Il devra assurer le nettoyage continu des voies empruntées et leur réfection en cas de détérioration.

#### Délai d'exécution:

Le chantier devra débuter après le <u>01 septembre 2020 et se terminer avant le 02 octobre 2020</u>, il est donc de **4 semaines**.

#### Offres:

- DPGF complété et signé
- Devis détaillé reprenant les différentes opérations (temps estimé, matériel utilisé et mode opératoire sommaire par types de travaux)
- Délais de réalisation.

#### Délai pour l'envoi des offres :

L'offre est à envoyer au maitre d'ouvrage cité en début de consultation.

En plus du coût présenté pour chaque prestation, l'offre devra faire apparaître la liste des matériels utilisés, le délai de réalisation et le mode opératoire des travaux dans un document synthétique.

L'analyse des offres sera pondérée comme suit : - 60 % pour le prix de la prestation

- 40 % pour la valeur technique





L'offre sera à envoyer <u>par courrier</u> au : Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie Le Prieuré BP 51 -73 372 – Le Bourget du Lac Cedex

ou par voie électronique à : a.culat@cen-savoie.org et à j.porteret@cen-savoie.org

Une visite sur site avec le maître d'ouvrage est obligatoire avant l'envoie de toute offre de prix (contacter Alban Culat).

Les offres sont à envoyer par mail aux deux adresses ci-dessous avant le 22 juillet 2020 à 12h.

# Contact technique:

- Alban Culat: 06 30 48 85 84 a.culat@cen-savoie.org

- Jérôme Porteret : j.porteret@cen-savoie.org





# Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

Désignation	Qté	Unité	Prix HT (€)
Amenée et replis du matériel Ce prix rémunère l'ensemble des opérations d'amené et replis des matériels, nettoyage des voies de circulation utilisées par les engins,	1	Forfait	
Débroussaillage sélectif avec évacuation (broyage des rémanents) :	1	Forfait	
Débroussaillage sélectif avec évacuation (y compris les souches)	1	Forfait	
		Total HT :	
		TVA 20% :	
		Total TTC :	

Date et signature du prestataire :

















